

BARÈMES DE NOS HONORAIRES :

HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR VENTE ET ACHAT DE BIENS À USAGE D'HABITATIONS
 Applicables sur le prix de vente TTC, à la charge de l'acquéreur.
 Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches non cumulatives.
 Le montant total des honoraires obtenus est arrondi à l'euro supérieur.

TRANSACTIONS	
Jusqu'à 50.000 €	Forfait de 4.000 € TTC
De 50.001 € à 75.000 €	Forfait de 5.000 € TTC
De 75.001 € à 100.000 €	7 %
De 100.001 € à 150.000 €	6 %
De 150.001 € à 200.000 €	5,5 %
De 200.001 € à 300.000 €	5 %
De 300.001 € à 450.000 €	4,5 %
Plus de 450.000 €	4 %

HONORAIRES DE LOCATION À LA CHARGE DU BAILLEUR **ET** DU LOCATAIRE
 pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N°89-462 du 06/07/1989

LOCATIONS		
PRESTATIONS	MONTANT TTC DES HONORAIRES À CHARGE BAILLEUR	MONTANT TTC DES HONORAIRES À CHARGE LOCATAIRE
Visites / Constitution des dossiers / Rédaction du bail	8€ TTC / m	8€ TTC / m
Etat des lieux	3€ TTC / m	3€ TTC / m
* Visites / Constitution des dossiers / Rédaction du bail + État des lieux = Montant total TTC inférieur ou égal à 7,5% du loyer annuel hors charges		

www.rivesloireimmobilier.fr

SARL RIVES LOIRE IMMOBILIER au capital de 2500 € - 20 Rue de la poste – 41220 Saint-Laurent-Nouan – Siret RCS BLOIS 913 836 201 00024
 CPI 45012022000000014 délivrée par la CCI du Loir-et-Cher – TVA intracommunautaire : FR 40913836201
 Non-détention de fonds, absence de garantie financière.